

*Édité le 23/12/2025*

**AUGMENTATION DES  
CAPACITES DE STOCKAGE  
ET DE CONDITIONNEMENT  
D'ALCOOLS DE BOUCHE**

**ARS (16)**

**J.L.F. EMBOUTEILLAGE**

**DOSSIER DE DEMANDE  
D'AUTORISATION  
ENVIRONNEMENTALE**

***Tome n°1 : Résumé non technique***

Destinataires	Société	Email	Téléphone
Jean-Luc FOURNIER	SARL J.L.F. EMBOUTEILLAGE	jean-luc.fournier@jlf-embouteillage.com	05 45 82 70 20

Numéro de version	Établi par	Vérifié par	Approuvé le
1	A. RABILLON	A. RABILLON	23/12/2025

## Table des matières

<b>PARTIE 1</b>	<b>DESCRIPTION DE L'INSTALLATION ET DU PROJET</b>	<b>5</b>
<b>I.</b>	<b>IDENTIFICATION</b>	<b>5</b>
	1. Identification du pétitionnaire	5
	2. Informations générales sur le site	5
	3. LOCALISATION	5
	4. Périmètre ICPE	7
<b>II.</b>	<b>OBJET DU DOSSIER</b>	<b>8</b>
<b>III.</b>	<b>CADRE REGLEMENTAIRE</b>	<b>8</b>
<b>IV.</b>	<b>DESCRIPTION DES ACTIVITES ET INSTALLATIONS EXISTANTES</b>	<b>8</b>
	1. Description des activités existantes	8
	2. Classement ICPE déclaré	9
<b>V.</b>	<b>DESCRIPTION DES INSTALLATIONS ET AMENAGEMENTS PROJETES</b>	<b>9</b>
	1. Installations projetées	9
	2. Classement ICPE projeté	10
<b>VI.</b>	<b>CARACTERISTIQUES CONSTRUCTIVES</b>	<b>10</b>
<b>VII.</b>	<b>RESEAUX ET UTILITES</b>	<b>12</b>
<b>VIII.</b>	<b>CONSOMMATIONS ET EMISSIONS</b>	<b>12</b>
	1. Consommations	12
	2. Trafic	13
	3. Production de déchets	13
<b>PARTIE 2</b>	<b>ÉTUDE D'INCIDENCE</b>	<b>14</b>
	1. Synthèse des enjeux environnementaux	14
	2. Synthèse des impacts du projet et des mesures d'évitement, de réduction et de compensation	16
	3. Mesure de suivi environnemental	17
<b>PARTIE 3</b>	<b>ÉTUDE DE DANGERS</b>	<b>18</b>
<b>I.</b>	<b>POTENTIELS DE DANGERS ET SCENARIOS</b>	<b>18</b>
	1. Périmètre de l'étude	18
	2. Potentiel de dangers	18
	3. Sélection des phénomènes dangereux	19
<b>II.</b>	<b>SYNTHESE DES EFFETS</b>	<b>20</b>
	1. Effets dominos entre installations de l'établissement	20
	2. Effets dominos entre l'établissement et des établissements proches	20
	3. Information des populations	20
	4. Éléments relations à la maîtrise de l'urbanisation	20
	5. Évaluation de l'acceptabilité des scénarios d'accident	23
<b>III.</b>	<b>RECOMMANDATIONS POUR LA REDUCTION DES RISQUES</b>	<b>24</b>
	1. Mesures de maîtrise des risques	24
	2. Mesures techniques de maîtrise des risques d'incendie	24
	3. Mesures techniques de maîtrise des risques d'explosion	24

4. mesures techniques de maîtrise du risque de pressurisation de cuve .....	24
5. Mesures techniques de maîtrise des risques de pollution.....	25
6. Mesures organisationnelles de maîtrise des risques s’incendie et d’explosion, de pressurisation et de pollution .....	25
7. Moyens de lutte externe.....	25

## Index des tableaux

Tableau 1. Identification de la personne morale .....	5
Tableau 2. Informations sur le site .....	5
Tableau 3. Coordonnées géographiques du site.....	6
Tableau 4. Référence et surface des parcelles cadastrales concernées .....	7
Tableau 5. Classement ICPE déclaré .....	9
Tableau 6. Classement ICPE projeté .....	10
Tableau 7. Caractéristiques constructives des bâtiments existants et futurs.....	10
Tableau 8. Consommations actuelles et projetées.....	12
Tableau 9. Nombres moyen et maximum de véhicules accédant au site.....	13
Tableau 10. Production actuelle et projetée de déchets.....	13
Tableau 11. Synthèse des enjeux relatifs aux contextes physiques, hydrologiques, écologiques et humains.....	14
Tableau 12. Synthèse des mesures prises et des impacts résiduels.....	16
Tableau 13. Phénomènes dangereux retenus .....	19
Tableau 14. Synthèse des distances d’effets thermiques des phénomènes dangereux et classement MMR.....	20
Tableau 15. Synthèse des distances de suppression des phénomènes dangereux et classement MMR.....	22
Tableau 16. Grille d’appréciation du niveau de maitrise des risques .....	23

## Index des illustrations

Figure 1. Situation géographique générale .....	6
Figure 2. Localisation du site au niveau communal.....	6
Figure 3. Carte de situation cadastrale et périmètre ICPE.....	7
Figure 4. Localisation des potentiels de dangers.....	18

# PARTIE 1 DESCRIPTION DE L'INSTALLATION ET DU PROJET

## I. IDENTIFICATION

### 1. IDENTIFICATION DU PETITIONNAIRE

Tableau 1. Identification de la personne morale

Dénomination sociale	SARL J.L.F. EMBOUTEILLAGE
N° Identification RCS	478 952 070 R.C.S. Angoulême
SIRET	47 895 207 000 017
Date d'immatriculation	2004/10/08
Date d'enregistrement à l'INSEE	2004/04/01
Forme juridique	SARL, société à responsabilité limitée
Capital social	150 000,00 €
Adresse du siège	31 ROUTE DE COULONGES, 16 130 ARS
Activités principales/Code APE	Activités de conditionnement 8292Z
Gérant(s)	Jean-Luc FOURNIER
Date de commencement de l'activité	08 octobre 2004

### 2. INFORMATIONS GENERALES SUR LE SITE

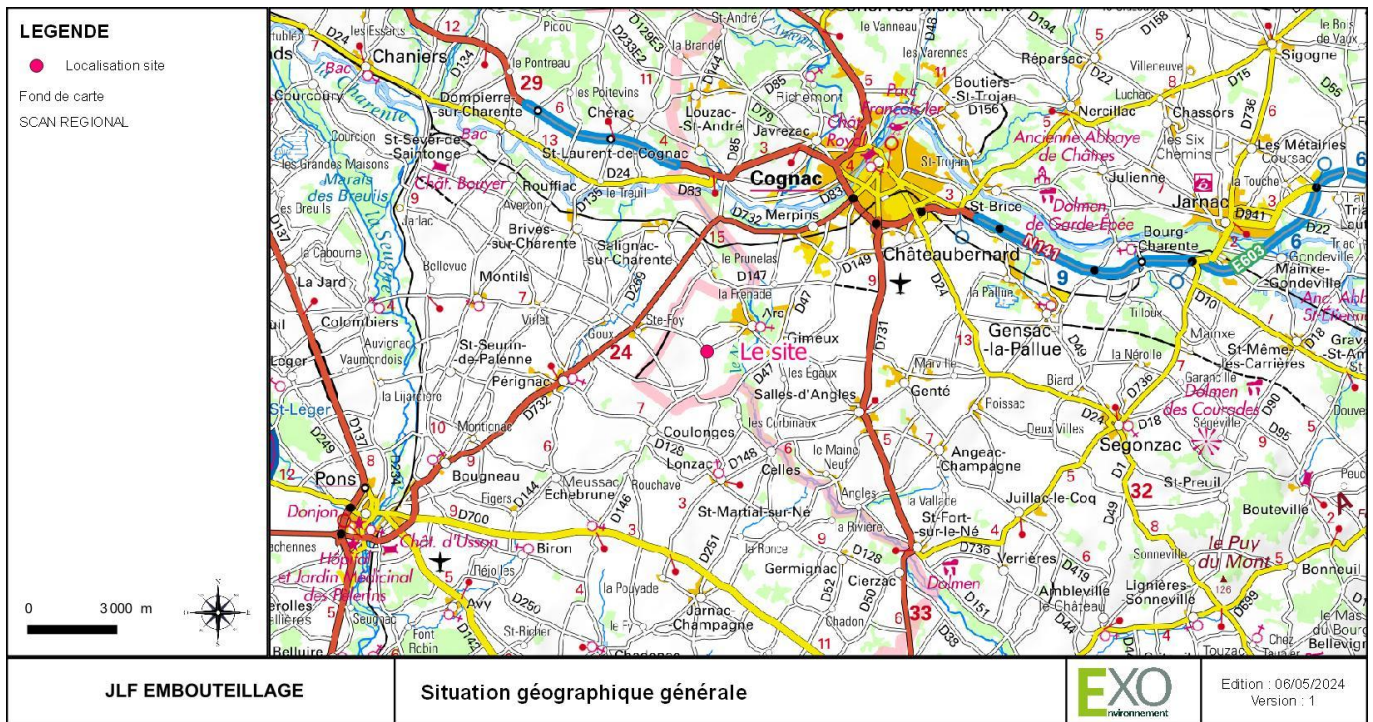
Tableau 2. Informations sur le site

Adresse du site	Chez Dexmier, 33 Rte de Coulonges, 16 130 Ars
Responsable du site	Jean-Luc FOURNIER/ 05 45 82 70 20 jean-luc.fournier@jlf-embouteillage.com
Nature de l'établissement	Site de production, de stockage et de conditionnement d'alcools de bouche
Effectifs sur le site	6 à 9
Horaires de fonctionnement des services administratifs	7 h – 19 h — Du lundi au vendredi
Horaires de fonctionnement des services d'exploitation	7 h – 19 h — Du lundi au vendredi / 24 h/24 pour la distillation.
Nom de jours travaillés par an	220

### 3. LOCALISATION

Le projet est localisé en région Nouvelle-Aquitaine, sur le territoire de la commune d'ARS (code postal : 16 130 ; code INSEE : 16 018) située dans l'ouest du département de la Charente. Elle fait partie de la communauté d'agglomération du Grand Cognac, créée le 1er janvier 2017 et regroupant 55 communes au 1er janvier 2023.

Figure 1. Situation géographique générale



Comme indiqué sur la figure suivante, le site est localisé au lieu-dit chez Dexmier, en partie centrale du territoire de la commune d'ARS.

Figure 2. Localisation du site au niveau communal

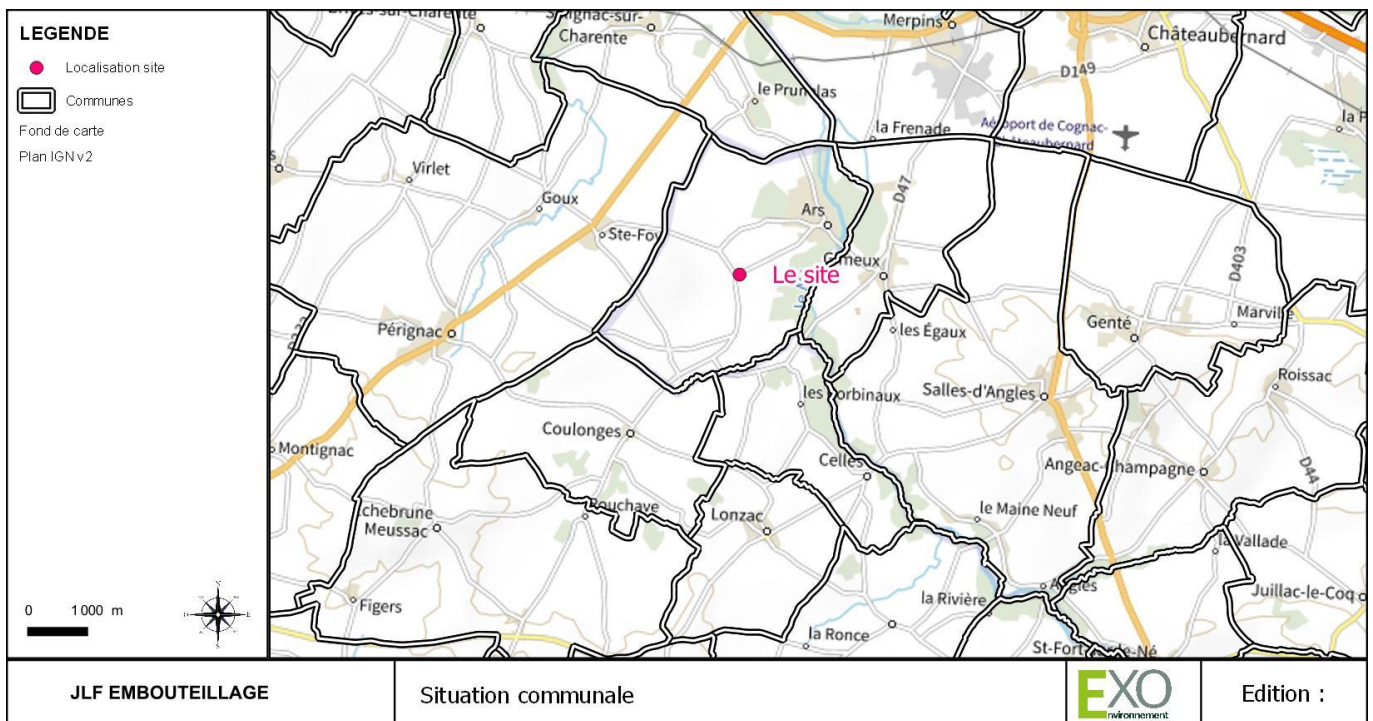


Tableau 3. Coordonnées géographiques du site

Coordonnées/Référentiel	WGS84	RGF 93/CC46	RGF 93 / Lambert 93
X	-0,401 066 0	1 434 912	435 116
Y	45,634 70	5 165 071	6 509 622
Z	18 m NGF (de 15 à 21 m NGF)		

## 4. PERIMETRE ICPE

Les limites du site sont représentées sur la figure ci-dessous. La liste des parcelles cadastrales concernées et l'emprise du projet les recoupant sont données dans le tableau ci-après. Le site s'étend sur 4,3 ha et 7 parcelles cadastrales.

Figure 3. Carte de situation cadastrale et périmètre ICPE

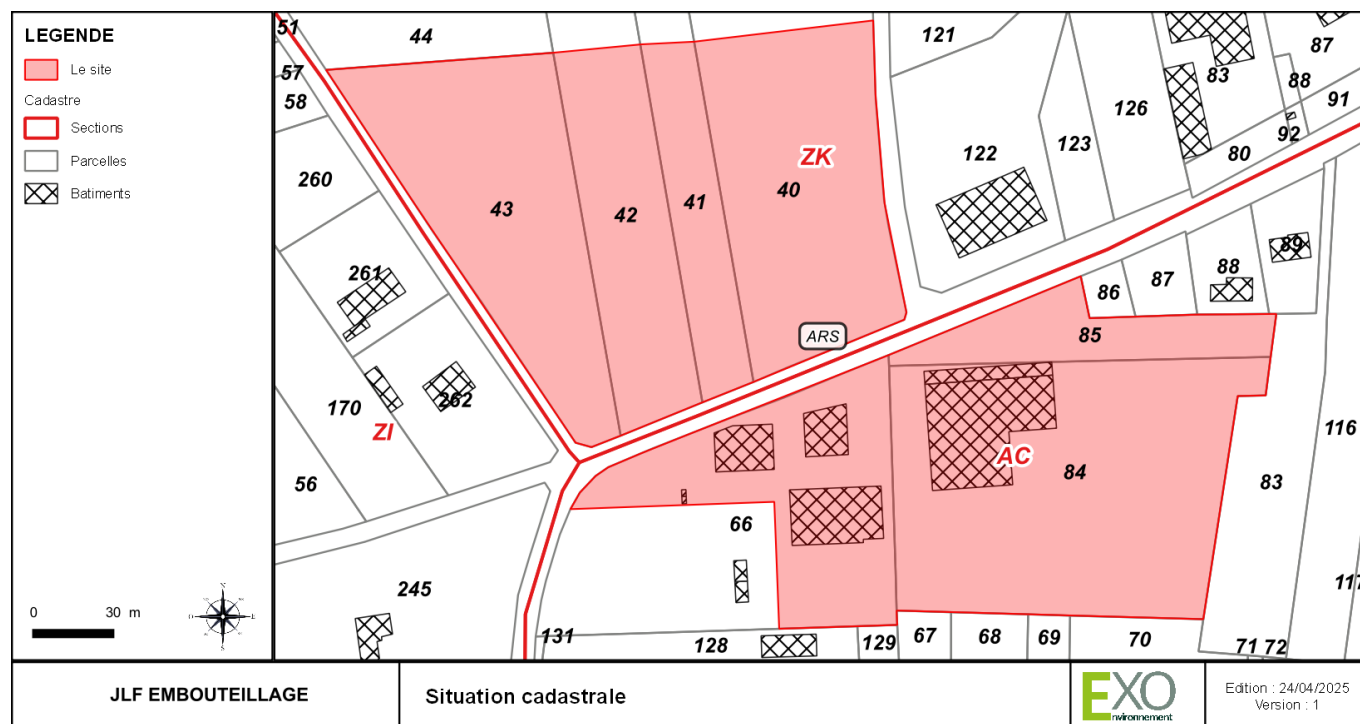


Tableau 4. Référence et surface des parcelles cadastrales concernées

Référence cadastrale	Adresse cadastrale	Propriétaire	Contenance cadastrale	Surface dans le périmètre d'exploitation
			m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>
<b>000 AC 84</b>	LE CHAIL 16 130 ARS	Jean-Luc FOURNIER	12 026	12 035
<b>000 AC 66</b>	31 RTE DE COULONGES 16 130 ARS	Jean-Luc FOURNIER	10 027	5 973
<b>000 AC 85</b>	LE CHAIL 16 130 ARS	Jean-Luc FOURNIER	2 515	2 523
<b>000 ZK 41</b>	LA VIREE ARS 16,130	Jean-Luc FOURNIER	4 060	2 710
<b>000 ZK 42</b>	LA VIREE ARS 16,130	Jean-Luc FOURNIER	6 850	4 630
<b>000 ZK 40</b>	LA VIREE ARS 16,130	Jean-Luc FOURNIER	12 440	7 628
<b>000 ZK 43</b>	LA VIREE ARS 16,130	Jean-Luc FOURNIER	7 550	7 618
<b>Surface totale en m<sup>2</sup></b>			55 468	43 117
<b>Surface totale en ha</b>			5,55	4,31

Source : Cadastre Etalab

## II. OBJET DU DOSSIER

Ce dossier constitue la demande d'autorisation environnementale pour le projet de création d'installations de stockage et de conditionnement d'alcools de bouche de la société J.L.F. EMBOUTEILLAGE à ARS (16).

## III. CADRE REGLEMENTAIRE

Les installations classées visées à l'article L.511-1 du Code de l'environnement sont définies dans la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) établie par décret en Conseil d'État.

Les quantités d'alcools projetées relèveront du régime de l'autorisation au titre de la rubrique n° 4755-2a de cette nomenclature.

En application du Livre V Titre 1 du Code de l'environnement relatif aux ICPE, le projet doit faire l'objet d'une autorisation environnementale. Cette procédure regroupe depuis 2017, les différentes procédures et décisions environnementales pour les projets soumis à la réglementation des ICPE et les projets soumis à autorisation au titre de la Loi sur l'eau notamment.

L'instruction de la demande d'autorisation environnementale est prévue en 2 phases :

- Une phase d'examen et de consultation parallélisée de 3 mois,
- Une phase de décision de 2 ou 3 mois éventuellement prorogeable.

Le passage en CODERST n'est plus systématique, il est laissé à l'appréciation du préfet.

L'autorisation environnementale ne vaut pas autorisation d'urbanisme. L'autorisation d'urbanisme peut être délivrée avant l'autorisation environnementale, **mais elle ne peut être exécutée qu'après la délivrance de l'autorisation environnementale.**

## IV. DESCRIPTION DES ACTIVITES ET INSTALLATIONS EXISTANTES

### 1. DESCRIPTION DES ACTIVITES EXISTANTES

Le site comporte des installations dédiées à la production, au stockage et au conditionnement d'eaux-de-vie. Une partie des installations a fait l'objet de déclarations, une autre partie doit être régularisée et une partie est déclarée, mais pas encore finalisée. Toutes ces installations seront listées dans le présent chapitre et le statut de chacune sera détaillé dans les chapitres suivants.

Le site comprend les installations suivantes :

- Sur la partie sud du site :
  - 1 distillerie dans laquelle l'alambic déclaré de 20 hl a été remplacé par 2 alambics de 25 hl ;
  - 2 lots de cuves de vin extérieures de 10 404 hl à régulariser ;
  - 3 chais de QSP totale 499 m<sup>3</sup> :
    - 2 chais de vieillissement A et B déclaré de 96 m<sup>2</sup> et 176 m<sup>2</sup> pouvant contenir 276 m<sup>3</sup> d'alcool ;
    - 1 cuverie inox liée à l'embouteillage, de 229 m<sup>2</sup> et de QSP 215,6 m<sup>3</sup> ;
  - 1 bâtiment de stockage de matières sèches et de produits finis de 958 m<sup>2</sup> ;
  - 1 local de mise en bouteilles de 344 m<sup>2</sup> avec 3 lignes de mise en bouteilles ;
  - 1 aire de lavage de matériel agricole ;
  - Des bureaux,
  - L'habitation de l'exploitant ;
  - Des voiries enrobées ;
  - Des espaces verts
- Sur la partie nord du site :

- 1 hangar agricole couvert de panneaux photovoltaïques ;
- Des voiries calcaires ;
- Des espaces verts ;
- 1 aire de lavage de matériel agricole.

Les installations suivantes sont déclarées, mais leur construction n'est pas finalisée lors du dépôt du présent dossier :

- o Sur la partie sud du site :
  - 1 extension du bâtiment de stockage de matières sèches de 717 m<sup>2</sup> ;
  - Des voiries enrobées supplémentaires ;
- o Sur la partie nord du site :
  - 1 réserve incendie de 1000 m<sup>3</sup> ;
  - 1 fosse d'extinction ;
  - 1 bassin de rétention ;
  - 1 noue de gestion des eaux pluviales ;
  - 1 bassin de collecte des eaux pluviales pour réutilisation ;
  - De nouvelles voiries calcaires.

## 2. CLASSEMENT ICPE DECLARE

Le site est actuellement classé à déclaration au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. Le tableau ci-après présente le classement ICPE actuel du site

Tableau 5. Classement ICPE déclaré

Rubrique ICPE	Libellé — Activité	Capacité des installations	Régime
4755-2.b	Alcools de bouche d'origine agricole et leurs constituants (distillats, infusions, alcool éthylique d'origine agricole, extraits et arômes) présentant des propriétés équivalentes aux substances classées dans les catégories 2 ou 3 des liquides inflammables. 2. Dans les autres cas et lorsque le titre alcoométrique volumique est supérieur 40 % : la quantité susceptible d'être présente étant : b) Supérieure ou égale à 50 m <sup>3</sup>	2 Chais QSP = 180 m <sup>3</sup>	DC
2250-3	Production par distillation d'alcools de bouche d'origine agricole La capacité de production exprimée en équivalent alcool pur étant : 3. Supérieure à 0,5 hl/j et inférieure ou égale à 30 hl/j	1 alambic de 20 hl soit 12 hl d'AP/j	D

(DC) Déclaration sous contrôle périodique (D) Déclaration (E) Enregistrement (A) Autorisation

## V. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS ET AMENAGEMENTS PROJETES

### 1. INSTALLATIONS PROJETEES

Le projet porte sur l'augmentation et l'amélioration des capacités de stockage d'alcools du site ainsi que sur l'augmentation des capacités de conditionnement. Les modifications projetées pour le site sont :

- o La construction de quatre chais de vieillissement ;
- o La construction d'un chai de stockage des produits finis ;
- o La création d'un nouveau local de mise en bouteilles ;
- o La création de nouvelles aires de dépotage ;
- o La création d'un bassin à vinasses ;

- o La création d'une canalisation de transfert fixe INOX d'alcools des futurs chais n°2 et 3 vers des cuves tampon au sein du local de stockage de produits finis. Ces cuves alimenteront les lignes de mise en bouteille par canalisations fixes internes au bâtiment de conditionnement.

## 2. CLASSEMENT ICPE PROJETE

Le projet porte sur la création de 5 chais et d'un nouveau local de mise en bouteilles. Les chais les plus anciens seront vidés des alcools qu'ils contiennent suite à la mise en service des deux premiers nouveaux chais. Les matières sèches du site auront une masse cumulée inférieure à 500 t, le site ne sera donc pas classé au titre de la rubrique ICPE 1510.

Le tableau ci-après présente le classement ICPE des activités projetées sur le site.

Tableau 6. Classement ICPE projeté

Rubrique ICPE	Libellé — Activité	Capacité des installations	Régime	Rayon d'affichage (en km)
4755-2.a	Alcools de bouche d'origine agricole et leurs constituants (distillats, infusions, alcool éthylique d'origine agricole, extraits et arômes) présentant des propriétés équivalentes aux substances classées dans les catégories 2 ou 3 des liquides inflammables. 2. Dans les autres cas et lorsque le titre alcoométrique volumique est supérieur 40 % : la quantité susceptible d'être présente étant : a) Supérieure ou égale à 500 m <sup>3</sup>	Chai n° 1 : 255 m <sup>3</sup> Chai n° 2 : 347,5 m <sup>3</sup> Chai n° 3 : 430,8 m <sup>3</sup> Chai n° 4 : 340 m <sup>3</sup> Chai produits finis : 425,4 m <sup>3</sup> QSP = 1 799 m <sup>3</sup>	A	2
2250-3	Production par distillation d'alcools de bouche d'origine agricole La capacité de production exprimée en équivalent alcool pur étant : 3. Supérieure à 0,5 hl/j et inférieure ou égale à 30 hl/j	2 alambics de 25 hl soit 30 hl d'AP/j	D	/
2251-2	Préparation, conditionnement de vins, à l'exclusion des installations classées au titre de la rubrique 3642. La capacité de production étant : 2. Supérieure à 500 hl/an, mais inférieure ou égale à 20 000 hl/an	10 404 hl/an	D	/

(DC) Déclaration sous contrôle périodique (D) Déclaration (E) Enregistrement (A) Autorisation

## VI. CARACTERISTIQUES CONSTRUCTIVES

Les caractéristiques constructives des chais sont détaillées dans le tableau suivant

Tableau 7. Caractéristiques constructives des bâtiments existants et futurs

Composant		Distillerie	Chai n° 1	Chai n° 2	Chai n° 3	Chais n° 4	Stockage de PF	Stockage MS	Extension stockage MS	MEB existante	Nouvelle MEB	
Dimensions	Longueur intérieure (m)	10,04 m	18,84 m	21,2 m	23,1 m	23,1 m	35,5 m	48 m	35,7 m	17,63 m	17,9 m	
	Largeur intérieure (m)	9,97 m	12,9 m	12,9 m	12,9 m	12,9 m	19,34 m	19,97 m	20 m	19,4 m	19,4 m	
	Surface intérieure (m²)	88,4 m²	243,04 m²	273,48 m²	298 m²	298 m²	686,6 m²	958,56 m²	714,87 m²	343,79 m²	347,26	
	Hauteur sous ferme (m)	4,1 m	6,19 m	6,19 m	6,19 m	6,19 m	6,03 m	6,08 m	6,08 m	6,08 m	6,08 m	
	Hauteur au faîtage (m)	6,66 m	8,82 m	8,82 m	8,82 m	8,82 m	8,18 m	8,18 m	8,18 m	8,18 m	8,18 m	
Matériaux (type et tenue au feu)	Charpente	Broof t3 — bois lamellé collé	R30 — bois	R30 — bois	R30 — bois	R30 — bois	Métallique — R30	Métallique	Métallique	Métallique	Métallique — R30	
	Toiture	A2s1d0 — tuiles	A2s1d0 et Broof(t3) — tuiles	A2s1d0 et Broof(t3) — tuiles	A2s1d0 et Broof(t3) — tuiles	A2s1d0 et Broof(t3) — tuiles	A2s1d0 et Broof(t3) — Bac acier	A2s1d0 — tuiles	A2s1d0 — tuiles	Bac acier	A2s1d0 et Broof(t3) — Bac acier	
	Isolant sous-plafond	Lambris	/	/	/	/	/	PU	PU	PU	/	
	Murs périphériques	Murs en parpaings enduits sur 2 faces	A2s1D0 et REI 240	A2s1D0 et REI 240	A2s1D0 et REI 240	A2s1D0 et REI 240	A2s1D0 et REI 240	Bardage acier sandwich avec PU de 40 mm	Bardage acier sandwich avec PU de 40 mm	Bardage acier sandwich avec PU 40 mm	Bardage acier	
	Murs de séparation avec autre local	Murs en parpaings enduits sur 2 faces	/	/	/	/	A2s1D0 et REI 240 avec acrotère de 1 m	A2s1d0 et REI 240 avec acrotère de 2 m avec le local PF A2s1D0 et REI 120 avec acrotère de 1 l'extension du stockage de MS	A2s1d0 et REI 240 avec acrotère de 2 m avec le local PF A2s1D0 et REI 120 avec l'extension du stockage de MS	Bardage acier sandwich avec PU de 40 mm A2s1d0 et REI 240 avec acrotère de 2 m avec le local PF	Bardage acier A2s1d0 et REI 240 avec acrotère de 2 m avec le local PF	
	Nature du sol	Carrelage	Béton	Béton	Béton	Béton	Béton	Béton	Béton	Béton	Béton	Béton
Description des éléments de sécurité incendie	Portes Extérieures	Nombre	1 : 3 x 2,5	1 : 3x3 1 : 1x2	1 : 3x3 1 : 1x2	1 : 3x3 1 : 1x2	1 : 4 x 5	1 : 4x5 1 : 1,98 x 2,5	0	3 fenêtres : 1,5 x 0,96	3 fenêtres : 1,5 x 0,96	
		Matériaux	Porte vitrée	Bois	Bois	Bois	Bois	Acier	/	/	/	
		Résistance au feu	E30	E30	E30	E30	E30	E30	/	/	/	
	Portes intérieures	Nombre	2 : 0,9 x 2 1 : 1,9 x 2,1	0	0	0	0	2 : 1,9 x 2,1 2 : 0,9 x 2,1	1 : 1,5 x 2,15 4 : 2x3 1 : 3x3	3 : 2x3 2 : 3x3	2 : 2x3 1 : 3x3 1 : 0,9 x 2,1	1 : 2x3 2 : 3x3
		Résistance au feu	EI120	/	/	/	/	EI120 doublées (~EI240)	Pas de porte vers la MEB EI120 vers l'extension du stockage de MS EI120 doublées (~EI240) vers le local PF	Pas de porte vers la MEB EI120 vers le stockage de MS EI120 doublées (~EI240) vers le local PF	EI120 doublées (~EI240) vers le local PF Pas de porte vers le stockage de MS	EI120 doublées (~EI240) vers le local PF Pas de porte vers le stockage de MS
	Exutoires	Nombre	0	1	1	1	1	8	4	4	2	0
		Surface utile	/	1 m²	1 m²	1 m²	1 m²	6,9 m²	3,12 m²	3,12 m²	3,12 m²	/
		Commandes	/	Automatique et manuel	Automatique et manuel	Automatique et manuel	Automatique et manuel	Automatique et manuelle	Automatique	Automatique	Automatique	/
	Description des éléments de sécurité incendie	Rétention	Type	Déportée								
			Volume	730 m³								
Fosse d'extinction			120 m³									
Intervention		Présence de PIA	-	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
		Nombre d'extincteurs	2 de puissance 144B	2 de puissance 144B+ 2 de 50 kg	2 de puissance 144B+ 2 de 50 kg	2 de puissance 144B+ 2 de 50 kg	2 de puissance 144B+ 2 de 50 kg	2 de puissance 144B+ 2 de 50 kg	2 de puissance 144B+ 2 de 50 kg	2 de puissance 144B	2 de puissance 144B	2 de puissance 144B
Détection		Détection incendie	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
		Détection intrusion	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Télétransmission des alarmes	Exploitant et prestataire	Exploitant et prestataire	Exploitant et prestataire	Exploitant et prestataire	Exploitant et prestataire	Exploitant et prestataire	Exploitant et prestataire	Exploitant et prestataire	Exploitant et prestataire	Exploitant et prestataire	

## VII. RESEAUX ET UTILITES

- o Le site étant existant, il est desservi par les réseaux d'électricité, télécom, AEP etc
- o Le site est raccordé au réseau d'assainissement collectif pour les eaux usées sanitaires ;
- o Les effluents d'activités correspondent aux effluents de distillation (vinasses), de vinification, des lavages du matériels, aux effluents de conditionnement (détartrage, alcools de nettoyage).
- o L'activité de stockage d'alcools n'induit pas de production d'effluent.
- o Le projet intègre une gestion des eaux pluviales de toitures et de voiries par infiltration via un bassin d'infiltration, les eaux de voirie seront pré-traitées par un séparateur hydrocarbures ;
- o La gestion des différents écoulements accidentels sera la suivante pour l'ensemble des chais du site, y compris chais existants : Les écoulements accidentels de faible envergure seront récupérés à l'aide d'agents absorbants ou de kits anti-pollution.
  - Pour les écoulements plus importants, les bâtiments de stockage et d'activité existants seront raccordés au niveau de leurs ouvertures à un réseau de rétention déportée. Les nouveaux locaux et les aires de dépotage seront raccordés en intérieur au réseau de rétention déporté et des points de collecte seront présents au niveau des ouvertures. Ce réseau comportera une fosse d'extinction et un bassin de rétention. Les canalisations raccordant les nouveaux locaux au réseau disposeront de regards siphoides. Les collectes en extérieur des bâtiments ne comporteront pas de regard siphoïde. Le bassin de rétention aura un volume de 730 m<sup>3</sup> et la fosse d'extinction un volume de 120 m<sup>3</sup>.
  - En cas de débordement de la rétention, les écoulements sont canalisés vers un bassin de débordement non étanche sur site (mutualisé avec le bassin d'infiltration des eaux pluviales), grâce à une surverse de sécurité ;
  - Afin de protéger les autres cellules en cas de sinistre, les réseaux de collecte des écoulements accidentels comportent des regards siphoides avant les jonctions avec la canalisation principale de collecte des écoulements accidentels. Les regards siphoides permettent de protéger le local en amont du regard siphoïde dans le cas d'un sinistre sur un autre local ou équipement. Leur fonction est d'éviter les remontées de vapeurs dans les bâtiments.

## VIII. CONSOMMATIONS ET EMISSIONS

### 1. CONSOMMATIONS

Le tableau ci-dessous résume les consommations actuelles et projetées en eau, en gaz et en électricité de l'entreprise.

Tableau 8. Consommations actuelles et projetées

Ressource	Usage	Consommation actuelle		Consommation future	
		Moyenne annuelle	Maximale journalière	Moyenne annuelle	Maximale journalière
Eau de ville	Consommation humaine, alimentation des moyens de secours, épilage et nettoyage des locaux, machins et des engins agricoles	1000 m <sup>3</sup> /an	10 m <sup>3</sup> /j	1 000 m <sup>3</sup> /an	10 m <sup>3</sup> /j
Forage	Consommation humaine, alimentation des moyens de secours, épilage et nettoyage des locaux, machins et des engins agricoles				(Inférieur à 8 m <sup>3</sup> /h sur forage)
Électricité	Bureau, groupes froids, pompes, éclairage, fonctionnement des équipements de mise en bouteilles, alimentation des chariots élévateurs	120 MWh/an	/	150 MWh/an	/

Ressource	Usage	Consommation actuelle		Consommation future	
		Moyenne annuelle	Maximale journalière	Moyenne annuelle	Maximale journalière
Gaz de ville	Alimentation des alambics et des chariots élévateurs	11 500 Nm³/an	/	11 500 Nm³/an	/

## 2. TRAFIC

Le tableau suivant rend compte de la fréquentation actuelle et projetée du site par des véhicules (poids lourds ou légers) liés à l'activité. Le projet augmentera le trafic généré par le site.

Tableau 9. Nombres moyen et maximum de véhicules accédant au site

	Actuel		Projeté	
	Nombre moyen de véhicules par jour	Nombre maximum de véhicules par jour	Nombre moyen de véhicules	Nombre maximum de véhicules
Poids lourds	8 PL/j	15 PL/j	16 PL/j	30 PL/j
Véhicules légers	30 VL/j	50 VL/j	60 VL/j	100 VL/j

## 3. PRODUCTION DE DECHETS

Le projet s'accompagnera d'une augmentation de la production de déchets liés à la mise en bouteilles. Les autres productions ne seront pas modifiées et l'activité de stockage d'alcools ne génère pas de déchets. Des bennes à déchets seront déplacées de quelques dizaines de mètres en façade ud du hangar agricole.

Le tableau suivant présente les quantités de déchets par type.

Tableau 10. Production actuelle et projetée de déchets

Type de déchets	Désignation	Code	Quantité annuelle produite		Type de stockage sur site (Benne, container...)	Elimination
			Actuellement	Projetée		
<b>Déchets non dangereux</b>	Cartons et papiers	20 01 01	52 t/an	104 t/an	Benne	PAPREC
	Verre	20 01 02	1,5 t/an	3 t/an	Benne	PAPREC
	Matières plastiques	20 01 39	6 t/an	12 t/an	Rouleaux de 25 kg sur palettes spécifiques	PAPREC
	Déchets municipaux en mélange	20 03 01	<1 t/an	<1 t/an	Containers communaux	Communauté de communes
	Déchets verts	20 02 01	-	-		Sur place
	Déchets provenant du lavage, du nettoyage et de la réduction mécanique des matières premières (raisins)	02 07 01	208 m³/an	208 m³/an	Bassin à vinasses	Epandage
	Déchets de la distillation de l'alcool	02 07 02	1 072 m³/an	1 072 m³/an	Bassin à vinasses	Epandage
	Bois (palettes usagées)	20 01 38	10 t/an	20 t/an	Benne	PAPREC
<b>Déchets dangereux</b>	Boues du séparateur d'hydrocarbures	13 05 02*	< 1 m³/an	< 1 m³/an	Séparateur à hydrocarbures	Prestataire spécialisé
	Emballages souillés de produits phytosanitaires, Big-bags engrais	02 01 08*	220 bidons/an	220 bidons/an	Sac dans le local phyto	Prestataire spécialisé
	Eaux de lavage contenant des produits phytosanitaires	02 01 08*	2 m³/an	2 m³/an	Héliosec	Prestataire spécialisé

## PARTIE 2 ÉTUDE D'INCIDENCE

### 1. SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Le tableau suivant présente une synthèse des enjeux des milieux au regard de l'état initial réalisé. Ceux-ci sont hiérarchisés selon l'échelle suivante.

Nul	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-----	--------	--------	------	-----------

Tableau 11. Synthèse des enjeux relatifs aux contextes physiques, hydrologiques, écologiques et humains

Thématique	Synthèse	Enjeux
<b>Contexte physique</b>		
<b>Topographie</b>	Le terrain présente une déclivité de 2,36 % en moyenne orientée du sud-est au nord	Nul
<b>Climatologie</b>	Le climat est de type océanique altéré.	Nul
<b>Géologie et pédologie</b>	La couche géologique affleurante est essentiellement constituée par des Moyennes terrasse (Mindel) : sables à galets	Nul
<b>Contexte hydrologique</b>		
<b>Eaux superficielles</b>	Le site ne comporte aucun cours d'eau sur son emprise. Le projet s'inscrit dans le bassin versant du Né (codifiée FRFR17). L'état écologique de la masse d'eau est « Bon état 2021 », son état chimique est « Bon état 2015 » (avec et sans ubiquiste). Le site ne comporte pas de zone humide (relevés terrains floristiques et pédologiques)	Faible
<b>Eaux souterraines</b>	Le site ne comporte pas de forage. La masse d'eau souterraine affleurante présente une vulnérabilité potentielle moyenne aux pollutions de surface. Plusieurs masses d'eaux présentes au droit du site. Parmi ces masses d'eau, la masse d'eau FRFG094 n'a pas atteint le bon état dont l'objectif a été reporté à 2027 et présente des objectifs moins stricts pour l'état chimique.	Faible
<b>Enjeux et usages</b>	Le site s'inscrit : – en zone de répartition des eaux ; – En zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole ; – En zone sensible, sujette à l'eutrophisation.  Le site n'est pas localisé : – Au sein du périmètre de protection d'un captage d'eau potable ; – En amont immédiat d'une zone de baignade, de pêche de loisir et de zone conchylicole à proximité du site.	Modéré
<b>Contexte écologique</b>		
<b>Continuités écologiques</b>	Aucun réservoir de biodiversité ni de corridor d'importance régional à proximité du site. À l'échelle du SCoT, le projet ne s'inscrit pas au sein d'un réservoir de biodiversité ou dans un corridor écologique. Le site comporte d'éléments du paysage particulièrement support de corridor écologique (ni cours d'eau, ni zone humide, ni haie ou boisement). Le site bordé par une haie protégée au titre du PLUi de la communauté d'agglomération du Grand Cognac.	Faible
<b>Périmètres de protection et d'inventaire</b>	Aucune zone Natura 2000 et aucun autre secteur ne sont à proximité du site (la zone Natura 2000 la plus proche se situe à 0,6 km à l'est du site). Elle se situe en aval hydraulique par rapport au projet. Aucune ZNIEFF à proximité du site (la plus proche à 0,6 km à l'est du site). Elle se situe en aval hydraulique par rapport au projet. Aucun autre périmètre de protection et d'inventaire au droit du site	Faible
<b>Contexte humain</b>		
<b>Démographie</b>	Commune de 704 habitants avec une densité de population moyenne (61,8 hab./km <sup>2</sup> )	Nul

Thématique	Synthèse	Enjeux
<b>Contexte économique</b>	Commune dynamique avec 12 entreprises présentes sur cette dernière. Le nombre d'exploitations a diminué entre 2010 et 2020, s'accompagnant d'une augmentation de la superficie agricole utilisée. Activité agricole surtout dédiée à la viticulture. Absence d'activité sylvicole, conchylicole et piscicole.	Faible
<b>Environnement immédiat</b>	Le voisinage immédiat comporte : <ul style="list-style-type: none"> <li>- De la D147 longeant le site d'est en ouest,</li> <li>- De la D400 rejoignant la D147 au nord-ouest,</li> <li>- De l'habitation de l'exploitant au sud,</li> <li>- Des champs et des vignes au nord,</li> <li>- D'une zone artisanale au nord-est,</li> <li>- D'un musée et d'habitation (hameau) au sud-ouest.</li> </ul>	Modéré
<b>Infrastructure</b>	La gare la plus proche est celle de COGNAC située à 8,67 km au nord-est du site. L'aéroport le plus proche est celui de COGNAC-CHATEAUBERNARD à 9 km au sud-est du site. Le site est traversé par la D147, des installations sont présentes de chaque côté de cette route.	Modéré
<b>Patrimoine culturel et touristique</b>	Deux monuments historiques (partiellement inscrit et classé) situés à moins de 2 km du site d'implantation du projet. Ce dernier n'est inclus dans aucun périmètre de protection (500 m) de monument historique. Le site est localisé sur deux ZPPA. Absence de circuits de randonnées	Faible
<b>Paysage</b>	Le site présente une déclivité de 2,36 % en moyenne orientée du sud-est au nord Le projet se situe à une altitude comprise entre 15 et 21 m (NGF) Le site est visible depuis les abords immédiats. Au nord, la topographie et la végétation permettent une vue depuis une distance importante. Les bâtiments existants, la topographie et les espaces arborés bloquent les lignes de vue depuis les autres directions.	Modéré
<b>Exposition aux pollutions et aux nuisances</b>	Déchetterie la plus proche à 8 km au nord-est du site. Collecte et traitement des déchets font par Calitom Service Public des déchets de Charente. Commune non concernée par le plan de prévention du bruit (PPB), aucune source de vibration significative provenant du site, pas de site pollué, pas d'activité nocturne du site hors période de distillation. Aucune nuisance olfactive recensée ce jour.	Faible
<b>Exposition aux risques</b>		
<b>Risques naturels</b>	Commune non soumise à PPRI prescrit ou approuvé. Non localisé en TRI. La majorité du site est concernée par une zone potentiellement sujette aux inondations par les eaux souterraines. Risque sismique considéré comme faible (2), aucune cavité souterraine. Risque de retrait-gonflement des argiles qualifié de moyen. Risque de feu de forêt absent.	Faible
<b>Risques technologiques</b>	La commune n'est pas soumise à un Plan de Prévention des Risques Technologiques. Pas de canalisations de transport de matières dangereuses soumise à une servitude I3 aux alentours du site et les axes de la commune ne font pas partie des axes majeurs de transport de matière dangereuses. Le site est alimenté en gaz par le réseau et la D147 est couramment empruntée par des camions de transport de matière dangereuses (alcools, gaz...) Une ligne électrique Moyenne Tension et une ligne Basse Tensionne longe la D147. Aucune ICPE en limite du site. Le site le plus proche est située à 700 m au sud-est.	Faible

## 2. SYNTHÈSE DES IMPACTS DU PROJET ET DES MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION ET DE COMPENSATION

Les mesures prises par l'entreprise pour maîtriser et limiter ses impacts sur l'environnement sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Nul	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-----	--------	--------	------	-----------

Tableau 12. Synthèse des mesures prises et des impacts résiduels

Thématiques	Sous-thématiques	Incidences brutes	Mesures	Incidence résiduelle	
<b>Incidences permanentes liées à l'emprise du projet</b>					
Continuités écologiques et biodiversité	Sites Natura 2000 et réservoirs de biodiversité	– Projet hors Natura 2000 ou périmètres de protection ou d'inventaire. – Pas d'émission (eau, air, bruit ou lumière) susceptible de déranger les espèces des sites les plus proches (Natura 2000 et ZNIEFF à plus de 600 m).	Nulle		
	Corridors écologiques	Site en contexte agricole et péri-urbain, en bordure d'une zone d'activité. Pas de destruction d'élément paysager ou cours d'eau. Pas d'aggravation par le projet	Nulle		
	Faune, flore & habitat	Aucun linéaire de haie, arbre, zone humide susceptible d'intérêt écologique dans le périmètre du site.	Nulle		
Contexte hydrologique		Aucun impact sur les entités hydrologiques (cours d'eau, zones humides...) Absence zones humides sur site d'étude	Nulle		
Patrimoine		Site en ZPPA Site hors périmètres de protection du patrimoine	Nulle	La nécessité de réalisation de fouilles préventives sera traitée dans l'instruction des permis de construire.	
Paysage		En vue éloignée et très éloignée, le projet n'aura pas d'impact sur le paysage.	Nulle		
		Incidence visuelle depuis les habitations proches ne bénéficiant pas d'une distance suffisante avec les futures constructions pour en atténuer la perspective ou d'écran limitant les lignes de vue.	Modéré	E Pas de destruction des éléments paysagers concourant à l'intégration paysagère du site	
Espaces agricoles, forestiers ou halieutiques		Pas de consommation d'espace forestier ou halieutique	Nulle		
		Projet en continuité des activités agricoles de la région	Nulle		
Infrastructures et réseaux publics		Secteur déjà desservi par les infrastructures et réseaux publics.	Nulle		
<b>Incidences permanentes liées à l'exploitation du site</b>					
Biodiversité		Incidence sur milieu naturel principalement liée au bruit de circulation des poids lourds et véhicules, peu fréquents.	Marginale		
Émissions	Eaux sanitaires	Augmentation de la production d'eaux sanitaires proportionnelle à l'augmentation du personnel, sans modification des installations existantes.	Marginale		
	Eaux de process	Absence d'émission de substance dangereuse. Pas d'évolution de la production d'effluents. Création d'un nouveau bassin à vinasses	Nulle	R Valorisation des effluents de process par épandage suivant un plan d'épandage	
	Eaux pluviales	Augmentation de la surface imperméabilisée et de la surface active et du débit de pointe Augmentation du flux de polluants rejetés dans le milieu naturel	Modérée	R <u>Gestion quantitative :</u> Mise en place d'espaces d'infiltration pour la collecte et la gestion des eaux pluviales dimensionnés pour une pluie de retour 30 ans. <u>Gestion qualitative :</u> abattement de la charge de polluants par eaux de ruissellement avec ouvrages d'infiltration et séparateur d'hydrocarbures.	Positif Suppression des débits ruisselés (T<30 ans) et atténuation des débits ruisselés pour les pluies exceptionnelles (T>30 ans). Amélioration de la gestion des eaux pluviales par rapport à la situation existante.
	Déchets	Augmentation de la production de déchet d'activité de conditionnement	Faible	R Tri des déchets et valorisation par des prestataires spécialisés déjà existants et conservés	Nulle
	Trafic routier	Augmentation significative du trafic de maximum de 65 véhicules par jours à 130 véhicules par jour.	Fort	Les engins seront conformes. Limitation de la vitesse sur le site à 30 km/h. La mise à l'arrêt des engins en cas d'attente prolongée. Les accès au site sont dégagés pour limiter les risques d'accident.	Modérée
	Rejets atmosphériques	Augmentation des rejets atmosphériques liés à la "part des anges" Augmentation limitée des rejets liés à la circulation. Pas de modification des émissions des brûleurs.	Faible	R Pour la « part des anges » : bâtiments construits de manière à limiter au maximum les variations de température internes avec une isolation extérieure des parois et de la toiture, ventilation naturelle régulière ; Pour les émissions atmosphériques liées à la circulation et aux brûleurs : équipements entretenus et contrôlés régulièrement. Pour les véhicules, les moteurs sont coupés à l'arrêt.	Marginal
	Bruits et vibrations	La principale source de bruit sera la circulation générée et les transferts de bennes de verre.	Faible	R Les transferts de déchets et le trafic de poids lourds sont réalisés en période diurne. Les équipements susceptibles de générer du bruit (véhicules, groupes froids) seront conformes à la réglementation et régulièrement entretenus.	Nulle
Consommations	Lumière	Pas d'émissions lumineuses nocturnes sur le site.	Marginale		
	Rayonnements ionisants	Aucune émission	Nulle		
	Évaluation des risques sanitaires	Aucun polluant identifié émis par site n'est un traceur de risque ou d'émission. Émissions aqueuses et atmosphériques du site non notables, en termes de flux et de risque sanitaire.	Nulle		
Contexte socio-économique	Eau	Eau potable et de forage utilisée pour : la consommation humaine, les épaullements des contenants (exigences des douanes), l'appoint des dispositifs de lutte contre les incendies. Consommation annuelle eau de 1000 m³/an, sans augmentation	Nulle	-	
	Energie	Augmentation de la consommation électrique estimée de 120 MWh/an à 150 MWh/an.	Faible	R Vérification annuelle des installations Utilisation d'équipements entretenus et contrôlés régulièrement.	
Contexte socio-économique	Emploi	Participation au dynamisme économique de la filière : emplois indirects chez les fournisseurs, sous-traitants, prestataires de services...	Positive		
	ERP et zones de fréquentation du public, loisir et tourisme	Absence ERP à proximité. Pas d'activités de loisirs ou touristiques à proximité.	Nulle		
<b>Incidences temporaires liées aux travaux</b>					
Phases travaux	Paysage	Le site d'implantation ne constitue pas un site patrimonial et touristique, la zone est peu fréquentée par la population	Faible	/	Marginale : – production de déchets ; – émissions des gaz d'échappement et GES dues aux engins de chantiers ;
	Sécurité routière	Augmentation du trafic. Pas de modification de la circulation sur le domaine public par rapport à la situation existante	Modéré	E Mise en place de signalisation, Sorties de chantier en marche avant, Entretien des abords.	
	Eaux	Risque de pollution de l'eau et du sol par des produits dangereux (huiles, hydrocarbures liés aux engins ou produits utilisés)	Modéré	E Voir § Partie 1.1.2 de l'étude d'incidence ;	

Thématiques	Sous-thématiques	Incidences brutes		Mesures	Incidence résiduelle
		ponctuellement sur le chantier) ou par ruissellement des matières en suspension (terrassement, laitances de béton)			– émissions sonores et vibratoires ; – augmentation du trafic liée aux chantiers.
	Biodiversité	Dérangement lié au bruit	Faible		
	Qualité de l'air	Émissions atmosphériques liées aux poussières par temps sec et venteux et aux gaz d'échappement des engins.	Faible	R Stockage des matériaux à l'abri des intempéries, arrosage du sol pour éviter l'envol de poussières, engins de chantier entretenus et contrôlés ;	
	Bruits et vibrations	Émissions sonores et vibrations liées aux fonctionnements et aux manœuvres des engins.	Faible	R Chantier diurne, les jours ouvrés ; Respect des normes pour les engins ; EPI pour le personnel de chantier.	
	Déchets	Production de déchets liée au chantier ;	Faible	R Voir § Partie 1.1.5 de l'étude d'incidence ;	
	Lumière	Les travaux seront réalisés en journée, le chantier ne sera pas éclairé la nuit	Nulle		
	Emploi	Dynamisme économique du secteur du BTP localement	Positif		
	<b>Synthèse</b>		Faible		
Phase exploitation	Aucune incidence temporaire en phase d'exploitation		Nulle		
<b>Incidences cumulées</b>					
Projet de la société « Les Chais du Prunelas »		Incidences cumulées concernant l'augmentation du trafic lors des travaux et en fonctionnement, et l'augmentation des consommations d'électricité. Les consommations cumulées resteront faibles.	Faible	/ Les mesures concernant les consommations et le trafic sont détaillées plus haut.	Marginal

### 3. MESURE DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL

L'entreprise suivra ses performances environnementales au travers de la surveillance de ses rejets notamment par :

- o Le maître d'ouvrage fera réaliser l'entretien des ouvrages hydrauliques et des réseaux de manière à garantir leur fonctionnalité : évacuation des boues des séparateurs hydrocarbures, hydrocurage des réseaux si nécessaire, fauche/tonte du bassin d'infiltration si nécessaire.
- o Le suivi de la qualité des eaux pluviales rejetées par des analyses annuelles ;
- o Le suivi de ses déchets par la tenue d'un registre ;
- o Le suivi de ses consommations d'eau et d'électricité ;
- o La maintenance régulière de ses équipements (réseau de rétention et de gestion des eaux pluviales, alambics...).



### 3. SELECTION DES PHENOMENES DANGEREUX

Le tableau suivant précise la liste des phénomènes dangereux retenus comme susceptibles, en l'absence de maîtrise, d'atteindre les enjeux extérieurs de l'établissement directement ou par effets dominos, c'est-à-dire de conduire à un accident majeur caractérisé par des effets létaux ou des effets irréversibles à l'extérieur du site.

Tableau 13. Phénomènes dangereux retenus

Type	N° phd	Phénomène dangereux
Effets thermiques	A1	Incendie du chai n° 1
Effets thermiques	A2	Incendie du chai n° 2
Effets thermiques	A3	Incendie du chai n° 3
Effets thermiques	A4	Incendie du chai n° 4
Effets thermiques	A5	Incendie du chai de stockage des produits finis
Effets thermiques	B1	Incendie de la distillerie
Effets thermiques	C1	Incendie du local de mise en bouteilles existant
Effets thermiques	C2	Incendie du local de mise en bouteilles projeté
Effets thermiques	D1	Incendie du stockage de matières sèches ancien
Effets thermiques	D2	Incendie de l'extension du stockage de matières sèches
Effets thermiques	E1 à E5	Incendie sur une aire de dépotage
Effets de surpression	F1	Explosion d'un bac atmosphérique dans le chai n° 2
Effets de surpression	F2	Explosion d'un bac atmosphérique dans le chai n° 3
Effets de surpression	F3	Explosion d'un bac atmosphérique dans le chai de stockage des produits finis
Effets de surpression	G1 à G5	Explosion d'un camion-citerne sur une aire de dépotage
Effets de surpression	H	Explosion de vapeurs dans la distillerie
Effets de surpression	I	Explosion de vapeurs dans un chai
Effets de surpression	J	Explosion ou UVCE gaz
Effets thermiques	K	Incendie de bureaux, locaux techniques...

Les phénomènes non susceptibles d'engendrer des effets à l'extérieur du site sont écartés. Il s'agit des phénomènes :

- D'incendie de locaux de type bureaux, local technique, local électrique... ;
- D'explosion de vapeurs de type ATEX hors zones 0 (phénomènes H et I).

L'UVCE ou l'explosion de gaz (phénomène J) est écarté du fait de la conformité du réseau d'alimentation aux normes en vigueur et des contrôles réguliers.

La présence d'événements convenablement dimensionnés sur les nouvelles cuves de stockage d'alcools rendra physiquement impossibles les phénomènes de pressurisation de bac pris dans un incendie.

## II. SYNTHÈSE DES EFFETS

### 1. EFFETS DOMINOS ENTRE INSTALLATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

L'analyse des effets dominos permet de conclure que :

- Des effets dominos seront présents en toiture de la distillerie en cas d'incendie, vers l'habitation de l'exploitant ;
- Avec tenue des murs, aucun effets dominos n'est à attendre entre les autres installations ;
- Sans tenue des murs, des effets dominos seront présents entre :
  - Le stockage de produits finis, les locaux attenants et le chai 3 ;
  - Les stockages de matières sèches et les ateliers de mise en bouteilles ;
  - Entre les nouveaux chais 1 à 4.

### 2. EFFETS DOMINOS ENTRE L'ÉTABLISSEMENT ET DES ÉTABLISSEMENTS PROCHES

À notre connaissance, il n'y a pas d'établissement à proximité susceptible d'impacter le site du projet ou d'être impacté par celui-ci.

### 3. INFORMATION DES POPULATIONS

Il n'est pas prévu de mesures d'alerte particulière de la population en cas d'accident sur le site.

### 4. ÉLÉMENTS RELATIONS A LA MAÎTRISE DE L'URBANISATION

Les tableaux suivants récapitulent les distances d'effets obtenus pour les phénomènes d'incendie, d'explosion et de pressurisation, ainsi que leurs probabilités, gravités et classement dans la grille des mesures de maîtrise des risques (MMR).

*Tableau 14. Synthèse des distances d'effets thermiques des phénomènes dangereux et classement MMR*

Phénomène Dangereux	Installation	Façade FLUMILOG	Orientation Plan	Enjeux	Distance d'effet avec tenue des murs			Cinétique	Prob.	Gravité	Classe MMR	Distance d'effet sans tenue des murs			Cinétique	Prob.	Gravité	ClasseMMR
					8 kW/m²	5 kW/m²	3 kW/m²					8 kW/m²	5 kW/m²	3 kW/m²				
A1	Chai 1	P1	Est	Chai	5	7	12	Rapide	4	Pas d'effet hors site	Aucune	12	16	22	Lente et retardée	6	Sérieux	Aucune
		P2	Sud	Limites du site	Na	Na	6					10	14	18				
		P3	Ouest	/	Na	Na	8					12	16	22				
		P4	Nord	Bâtiment MEB	Na	Na	8					10	14	18				
A2	Chai 2	P1	Est	Chai	Na	Na	11	Rapide	4	Pas d'effet hors site	Aucune	12	16	23	Lente et retardée	6	Sérieux	Aucune
		P2	Sud	Limites du site	Na	Na	7					11	15	19				
		P3	Ouest	Chai	5	8	13					12	16	23				
		P4	Nord	Bâtiment MEB	Na	3	8					11	15	19				
A3	Chai 3	P1	Est	Chai	4	9	13	Rapide	4	Pas d'effet hors site	Aucune	13	18	25	Lente et retardée	6	Sérieux	Aucune
		P2	Sud	Limites du site	Na	Na	8					10	14	18				
		P3	Ouest	Chai	Na	Na	11					13	18	25				
		P4	Nord	Bâtiment MEB	Na	Na	10					10	14	18				
A4	Chai 4	P1	Est	/	Na	Na	11	Rapide	4	Pas d'effet hors site	Aucune	13	18	25	Lente et retardée	6	Sérieux	Aucune
		P2	Sud	Limites du site	Na	Na	8					10	14	18				
		P3	Ouest	Chai	4	9	13					13	18	25				
		P4	Nord	Bâtiment MEB	Na	Na	10					10	14	18				
A5	Nouveau stockage de produits finis	P1	Est	Nouvelle MEB	Na	Na	Na	Rapide	4	Pas d'effet hors site	Aucune	13	17	23	-	-	-	-
		P2	Sud	Chais	10	16	22					17	23	32				
		P3	Ouest	Ancienne MEB	Na	Na	Na					13	17	23				
		P4	Nord	Stockages MS	Na	Na	11					17	23	32				
B1	Distillerie	P1	Est	Habitation exploitant	2	6	8	Rapide	4	Pas d'effet hors site	Aucune	Np	Np	Np	-	-	-	-
		P2	Sud	Habitation exploitant	4	6	10					Np	Np	Np				
		P3	Ouest	Habitation exploitant	2	6	8					Np	Np	Np				
		P4	Nord	Bureaux	6	8	10					Np	Np	Np				
C1	Mise en bouteilles existante	P1	Est	Nouveau PF	Np	Np	Np	-	-	-	-	Na	Na	Na	Rapide	4	Pas d'effet hors site	Aucune
		P2	Sud	Chai	Np	Np	Np					Na	Na	Na				
		P3	Ouest	Locaux techniques	Np	Np	Np					Na	3	3				
		P4	Nord	Stockage MS	Np	Np	Np					3	5	7				
C2	Nouvelle mise en bouteilles	P1	Est	Limites du site	Np	Np	Np	-	-	-	-	Na	Na	Na	Rapide	4	Pas d'effet hors site	Aucune
		P2	Sud	Chais	Np	Np	Np					Na	Na	Na				
		P3	Ouest	Stockage PF	Np	Np	Np					Na	Na	Na				
		P4	Nord	Stockage MS	Np	Np	Np					3	5	7				
D1	Ancien stockage de matières sèches	P1	Est	Stockage MS	Np	Np	Np	-	-	-	-	Na	Na	Na	Rapide	4	Pas d'effet hors site	Aucune
		P2	Sud	Stockage PF et MEB	Np	Np	Np					7	12	16				
		P3	Ouest	/	Np	Np	Np					7	9	13				
		P4	Nord	Limites du site	Np	Np	Np					9	12	18				
D2		P1	Est	Limites du site	Np	Np	Np	-	-	-	-	7	12	16	Rapide	4		Aucune

Phénomène Dangereux	Installation	Façade FLUMILOG	Orientation Plan	Enjeux	Distance d'effet avec tenue des murs			Cinétique	Prob.	Gravité	Classe MMR	Distance d'effet sans tenue des murs			Cinétique	Prob.	Gravité	ClasseMMR
					8 kW/m²	5 kW/m²	3 kW/m²					8 kW/m²	5 kW/m²	3 kW/m²				
	Extension du stockage de matières sèches	P2	Sud	Nouvelle MEB	Np	Np	Np					7	9	13			Pas d'effet hors site	
		P3	Ouest	Stockage MS	Np	Np	Np					Na	Na	Na				
		P4	Nord	Limites du site	Np	Np	Np					8	11	15				
A5+C1+C3+D1+D2	Bâtiment de mise en bouteilles	P1	Est	Limites du site	5	8	15	Lente et retardée	6	Pas d'effet hors site	Aucune	7	11	19	Lente et retardée	6	Pas d'effet hors site	Aucune
		P2	Sud	Chais	9	15	21					17	24	31				
		P3	Ouest	/	9	11	19					9	11	19				
		P4	Nord	Limites du site	9	14	21					9	15	23				
E1 à E5	Aire de dépotage	P1	Longueur	Chai	Np	Np	Np	-	-	-	-	4	6	8	Rapide	4	Pas d'effet hors site	Aucune
		P2	Largeur	/	Np	Np	Np	8	12	15								

A = Avec tenue des murs ; S = Sans tenue des murs

Tableau 15. Synthèse des distances de suppression des phénomènes dangereux et classement MMR

N° phd	Phénomène dangereux	Distances (m) aux seuils d'effets (augmentées à la demi-dizaine supérieure)				Cinétique	Prob.	Gravité	ClasseMMR
		20	50	140	200				
		mbar	mbar	mbar	mbar				
F1	Explosion de bac atmosphérique dans le chai 2	50	25	15	10	Rapide	6	Modéré	Non coté
F2	Explosion de bac atmosphérique dans le chai 3	50	25	10	10	Rapide	6	Modéré	Non coté
F3	Explosion de bac atmosphérique dans le stockage de produits finis	50	25	10	10	Rapide	6	Pas d'effet hors site	Non coté
G1 à 5	Explosion du plus grand compartiment d'un camion-citerne	47	23	10	8	Rapide	6	Pas d'effet hors site	Non coté

## 5. ÉVALUTATION DE L'ACCEPTABILITE DES SCENARIOS D'ACCIDENT

Le niveau de maitrise des risques des phénomènes de danger étudiés est détaillé dans le tableau ci-dessous.

Tableau 16. Grille d'appréciation du niveau de maitrise des risques

Gravité	Probabilité				
	E	D	C	B	A
	Extrêmement peu probable	Très improbable	Improbable	Probable	Courant
Désastreux	NON partiel (sites nouveaux)	NON rang 1	NON rang2	NON rang3	NON rang4
	MMR Rang 2 (sites existants)				
Catastrophique	MMR Rang 1	MMR Rang 2	NON rang 1	NON rang2	NON rang3
Important	MMR Rang 1	MMR Rang 1	MMR Rang 2	NON rang 1	NON rang2
Sérieux	A1, A2, A3, A4		MMR Rang 1	MMR Rang 2	NON rang 1
Modéré	F1, F2				MMR Rang 1

A = Avec tenue des murs ; S = Sans tenue des murs

**Remarques :** Tous les phénomènes de pollution des eaux et des sols à l'extérieur du site pouvant résulter d'incendies ne figurent pas dans le tableau ci-dessus du fait de la mise en œuvre par l'entreprise d'une capacité de rétention adéquate sur site.

- L'ensemble des phénomènes dangereux modélisés avec tenue des murs sont classés « non coté » dans cette grille du fait de l'absence d'effet en dehors du site ;
- Les phénomènes dangereux A1 à A4 (incendie des chais 1 à 4), F1 et F2 (explosion d'une cuve d'alcool des chais 2 ou 3) modélisés sans tenue des murs ont des effets hors du site et sont positionnés sur cette grille. Le résultat de l'évaluation de leur acceptabilité indique un risque moindre et l'absence de mesure de maîtrise des risques particulière ;
- Les autres phénomènes dangereux étudiés n'ont pas d'effets irréversibles (hors effets indirects) en dehors des limites du site.

### III. RECOMMANDATIONS POUR LA REDUCTION DES RISQUES

#### 1. MESURES DE MAITRISE DES RISQUES

Les mesures de maîtrise des risques mises en œuvre sur le site regroupent :

- Des mesures de prévention opérant en amont de l'événement redouté ;
- Des mesures de protection intervenant en aval de l'événement redouté central et visant à réduire ou supprimer les effets des phénomènes dangereux sur les personnes, les biens ou l'environnement.

Elles peuvent être techniques et/ou organisationnelles. Ces mesures sont reprises par phénomène dangereux ci-après.

#### 2. MESURES TECHNIQUES DE MAITRISE DES RISQUES D'INCENDIE

L'entreprise met en œuvre les mesures techniques suivantes vis-à-vis du risque incendie :

- Une implantation des nouveaux bâtiments à au moins 11 m des limites de propriétés ;
- La présence de parois CF 4 h ;
- La présence d'un acrotère périphérique de 2 m en toiture du nouveau stockage de produits finis, sur chacun des murs mitoyens ;
- La présence d'un acrotère de 1 m et d'un mur CF 2 h entre le stockage de matière sèche et son extension ;
- La mise en rétention déportée des tous les bâtiments via des regards siphoniques, la fosse d'extinction et la rétention déportée ;
- La protection foudre de toutes les structures à risques, le cas échéant selon les résultats de l'analyse du risque foudre et de l'étude technique en cours.

##### Autres barrières de sécurité :

- Une détection incendie sur tous les bâtiments ;
- Une détection intrusion sur toutes les installations ;
- Des moyens en eau en adéquation avec le phénomène majeur d'incendie. Ce besoin en eau est couvert par la réserve incendie de 1000 m<sup>3</sup> ;
- Des extincteurs de puissance 144B en nombre suffisant par local, ainsi que des extincteurs sur roue de 50 kg ;
- L'équipotentialité et la mise à la terre des masses métalliques ;
- La conformité des matériels électriques (normes ATEX, décret n° 88-1056, etc.) ;
- Une accessibilité des stockages, de la fosse d'extinction et de la réserve d'eau aux engins du SDIS.

#### 3. MESURES TECHNIQUES DE MAITRISE DES RISQUES D'EXPLOSION

Les mesures techniques prévues par l'entreprise vis-à-vis des risques d'explosion sont les suivantes :

- La conformité de la protection foudre (selon études en cours),
- L'équipotentialité et la mise à la terre des masses métalliques,
- Des prises de terre à tous les postes de dépotage d'alcools,

##### Autres barrières de sécurité :

- La mise à jour de l'étude ATEX et conformité du matériel électrique au zonage ATEX ;
- L'inertage des cuves d'alcools avant tous travaux par point chaud.

#### 4. MESURES TECHNIQUES DE MAITRISE DU RISQUE DE PRESSURISATION DE CUVE

Face au risque de pressurisation de cuve prise dans un incendie :

- Les cuves existantes sont toutes dotées d'évents ou de trappes de trous d'homme aux ailettes de serrage déverrouillées assurant une surface d'évent suffisante ;
- Toute nouvelle cuve d'alcools sera dotée d'une surface d'évents adéquate pour rendre physiquement impossible ce phénomène.

## 5. MESURES TECHNIQUES DE MAITRISE DES RISQUES DE POLLUTION

L'entreprise disposera d'un réseau de collecte des écoulements accidentels drainant la distillerie, tous les chais, les stockages de la matière combustibles, les mises en bouteilles et les aires de dépotages vers une rétention déportée de 730 m<sup>3</sup>.

### Autres barrières de sécurité :

L'entreprise dispose ou disposera de matériel d'intervention d'urgence en cas d'écoulement de faible ampleur comprenant de l'absorbant, des moyens de pompage... pour faire face à tout déversement accidentel.

## 6. MESURES ORGANISATIONNELLES DE MAITRISE DES RISQUES S'INCENDIE ET D'EXPLOSION, DE PRESSURISATION ET DE POLLUTION

Les mesures organisationnelles prévues par l'entreprise vis-à-vis des risques d'incendie et d'explosion sont les suivantes :

- L'application d'une procédure de dépotage intégrant également le risque foudre et la formation APTH des chauffeurs transportant des alcools ;
- L'application de procédures de manipulation des produits dans les locaux à risques ;
- La mise en œuvre de permis de feu et de permis de travail ;
- L'interdiction de travaux avec point chaud sur toute cuve non inertée à l'eau auparavant ;
- Des consignes de sécurité et de sensibilisation du personnel ;
- L'affichage d'interdictions de type « interdiction de fumer », « interdiction de sources d'inflammation », etc.,
- La vérification périodique par des organismes agréés :
  - Des installations électriques, y compris par thermographie ;
  - Des équipements de sécurité de type exutoires, extincteurs, fermetures des portes coupe-feu, etc. ;
  - Des installations de protection contre la foudre ;
  - Des installations gaz par des organismes agréés ;
- La vérification tous les 15 jours du niveau d'eau dans les regards siphoniques ;
- Le maintien en permanence des ressources en eau à destination des secours et de leur accessibilité permanente ;
- La vérification périodique de la disponibilité de la rétention déportée ;
- La formation du personnel à la première intervention ;
- Etc.

L'entreprise tient à jour un registre de suivi de la maintenance et des vérifications périodiques réalisées sur ces mesures de maîtrise des risques. Ce registre sera à disposition de l'inspection des installations classées.

## 7. MOYENS DE LUTTE EXTERNE

La caserne de pompiers la plus proche est le centre d'incendie et de secours de COGNAC, située à 13,4 km par le réseau viaire.

Un point d'eau réceptionné par le SDIS est présent à proximité, au nord de l'entreprise SAFRAN AEROSYSTEMES, à plus de 200 m du site.